l'œuvre de Luca. Y a-t-il quelque chose de plus admirable dans la Renaissance italienne que les portes en bronze de la sacristie du Dôme de Florence; que les bas-reliefs pour la cantoria du même édifice, exécutés en concours avec Donatello; que les médaillons du campanile ou que le tombeau de Benozzo Federighi, évêque de Fiesole? Nous devons aux auteurs une étude approfondie de ces œuvres maîtresses.

DELLINGSHAUSEN (Nicolas, baron DE), physicien russe, né à Kattentack (Esthonie) le 5 octobre 1827. Après avoir terminé ses études à Saint-Pétersbourg, il entra dans un régiment de la garde qu'il quitta en 1846 pour s'adonner complètement aux sciences. Il étudia à Dorpat, Leipzig et Heidelberg (1846 à 1854), et débuta en 1851 par un *Essai de physique spéculative* (Leipzig). De retour en Russie, il se retira à la campagne, où, tout en administrant ses propriétés, il continua ses travaux scientifiques. Il a publié : *Principes de la théorie des vibrations dans la nature* (Leipzig, 1872); *Contributions à la théorie mécanique de la chaleur* (Heidelberg, 1874); *les Formules rationnelles de la chimie, basées sur la théorie mécanique de la chaleur* (Heidelberg, 1874); *le Problème de la gravitation* (Heidelberg, 1880); etc.

DEL LUNGO (Isidore), lexicographe et critique italien, un des plus élégants prosateurs contemporains, né à Valdarno (Toscane) le 20 décembre 1841. Il fit ses études à Florence et les acheva aux universités de Pise et de Sienne, où il fut reçu licencié en droit en 1860. On lui doit, outre de nombreux articles dans l'« Archivio storico italiano » de Vieusseux : *Légendes du XIVe siècle* (Florence, 1862); *Œuvres italiennes inédites et poésies grecques et latines, tant inédites qu'éditées, de Politien* (1867), en même temps qu'une excellente étude sur la vie et les travaux du célèbre humaniste, insérée dans l'« Archivio storico italiano »; *la Chronique de Dino Compagni* (Milan, 1869), accompagnée de savants commentaires sur la vieille langue italienne; *Discours sur Parini* (1870); *Œuvres historiques d'Enrico Cangini* (1876); *la Critique italienne devant les étrangers et devant l'Italie* (1877); *De l'exil du Dante* (1881). Membre depuis 1868 de l'Académie de la Crusca, M. Del Lungo fait partie de la commission du célèbre Vocabulaire.

DELMOTTE (Henri-Philibert-Joseph), auteur dramatique belge, né à Baudour (Belgique) le 14 mai 1822, mort à Bruxelles le 10 juillet 1884. Commissaire du gouvernement à Nivelles, il quitta bientôt l'administration et se retira à Bruxelles, où plusieurs de ses comédies ont été représentées avec un plein succès. M. Delmotte a tenté de créer un art dramatique national; ses pièces traitent de sujets locaux et les personnages de la classe moyenne y sont bien caractérisés. De 1879 à 1880 en particulier, il a engagé une vigoureuse campagne dans les revues et les journaux, en faveur d'un théâtre national français en Belgique. Parmi ses écrits, nous citerons : *Poésies* (1846) et *Comédies* (1873). Il a publié de nombreux articles dans les publications périodiques.

DELOBBE (François-Alfred), peintre français, né à Paris le 13 octobre 1835. Elève de MM. Abel Lucas et Bouguereau, il débuta au Salon de 1860 par un *Portrait*. Depuis il a pris part à tous les Salons annuels et à plusieurs expositions universelles. Il s'est fait remarquer surtout par ses tableaux de genre, qui sont peints d'un pinceau habile, spirituel et dans une gamme très harmonieuse; ce qui ne l'a pas empêché de faire à plusieurs reprises de la grande peinture, où il a montré de sérieuses qualités. Les principaux tableaux de M. Delobbe sont, par ordre de dates : *Infortune* (1866); *Far-niente* (1867); *Jeune Fille au puits* (1868); *le Coin du bois*, *Jeune Fille de Concarneau* (1870); *N'fissa, femme d'Alger* (1872), aujourd'hui au musée de Dijon. Au Salon de 1874, *la Musique champêtre* valut à l'artiste une 3e médaille et fut achetée par l'Etat, qui la donna au musée de Carcassonne. M. Delobbe obtint une 2e médaille l'année suivante (1875) avec son tableau *Pyrame et Thisbé* et *Un portrait*. « Le corps élégant de Pyrame, qui vient de se percer de son épée, dit M. C. Clément, est une belle étude de nu, exécutée par larges plans et dans un sentiment très distingué de dessin. La tête de Thisbé est charmante de type et d'expression, et sa draperie, bien composée, laisse deviner, sans les trop préciser, les belles formes de son jeune corps. La scène se passe de nuit; l'effet est bien compris. » Ce tableau, acheté par l'Etat, figure au musée de Bernay. M. Delobbe exposa ensuite : *la Vierge et l'Enfant Jésus* (1876); *le Printemps* (1877); *la Dernière Flèche*, *la Pêche aux écrevisses* (1878); *la Grande Sœur* (1879); *le Bain* (1880); *l'Enfant au miroir*, *l'Accord* (1882); *le Roman au village*, *les Premières Avances* (1883); *Au bord de la mer*, *Jeune Pêcheur breton* (1884). Au Salon de 1885, l'artiste voulut raviver l'attention par une grande peinture, et exposa *Une rêverie*, personnifiée par une jeune fille peu vêtue, vue de trois quarts, la tête de profil, le coude appuyé à un tertre et se tenant de l'autre main à une branche placée en arrière; cette attitude cherchée et pénible n'était rachetée ni par la couleur ni par le dessin; un petit tableau de genre, *Deux Filles de l'Océan* (Bretagne), sauva la situation. Citons, pour être complet, *la Fin du jour à Penmark*, le portrait de *la comtesse G. de P.* (1886), où le talent de l'artiste se retrouve tout entier; *Nymphe surprise* et *Graziella* (1887); *Jeune Vendangeuse*, *Portraits* (1888).

DÉLOKANIQUE adj. (dé-lo-ka-ni-ke). Se dit d'un acide dérivé de l'acide lokanique.

— **Encycl.** L'acide *délokanique*, $C^{15}H^9O^6$, découvert par Kayser, est une matière colorante brun-cerise, pulvérulente, insoluble dans l'eau, soluble en brun-rouge dans les alcalis. On le prépare en traitant l'acide lokanique du lokao (vert de Chine), par la potasse, chauffant jusqu'à l'ébullition, sursaturant d'acide chlorhydrique, filtrant et reprenant le résidu par l'alcool.

DELONG. V. LONG (DE).

DELORD (Paul-Joseph-Barthélemy), magistrat et homme politique français, né à Frayssinet-le-Gélat (Lot) le 22 février 1808, mort au Puy-l'Evêque le 28 mars 1883. Entré dans la magistrature en 1833, il fut nommé juge en 1845. Membre du conseil général du Lot, il faisait partie, sous Louis-Philippe, de l'opposition dynastique : il se rallia à la République de 1848, et fut destitué de ses fonctions de juge d'instruction, par suite de son refus de poursuivre un journal républicain de Cahors. M. Delord, en 1851, essaya d'organiser la résistance contre les violateurs de la constitution : le 19 décembre, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui; mais il put heureusement fuir hors de France. La commission mixte du département le condamna à la déportation. Comme il refusa de donner sa démission de juge, un décret impérial, violant l'inamovibilité de la magistrature, le révoqua le 23 mai 1853, comme « étant depuis plus de six mois absent sans congé ». M. Delord habita successivement l'Espagne, Puerto-Rico, la Belgique, l'Amérique, où il tenta sans succès quelques entreprises commerciales et se fixa enfin à Constantinople comme avocat. Après la chute de l'Empire M. Delord revint en France, et un rapport du secrétaire général de la Justice conclut à une réparation en sa faveur; ce ne fut cependant qu'en 1876 que M. Dufaure le nomma juge à Toulouse, d'où, en 1877, il passa conseiller à la cour d'appel de Limoges. En 1878 il fut nommé juge de paix à Lyon, pour échapper aux effets de la limite d'âge. Enfin, aux élections du 5 janvier 1879, il fut élu sénateur du Lot, comme candidat républicain. Devant la vie de cet honnête homme on ne peut que s'associer aux paroles du président annonçant sa mort au Sénat : « C'est avec un sentiment de fierté que tous les partis doivent rendre hommage à un homme de cette valeur morale au milieu des défaillances générales; trouver une conscience fidèle au devoir et au droit, c'est une consolation et un exemple dont le souvenir ne doit pas s'effacer. »

DELORME (Demesvar), écrivain et homme politique haïtien, né en 1833 au Cap. Tout jeune encore, il acquit par ses premiers travaux une assez grande notoriété pour qu'en 1861, sous le président Geffrard, son gouvernement le chargeât d'une mission diplomatique auprès de la reine d'Angleterre et de l'empereur Napoléon III, mission difficile, dans laquelle il fut puissamment aidé par l'amitié de Lamartine. A son retour, il fut envoyé par sa ville natale à la Chambre des représentants, où il soutint de tout son pouvoir la politique de réformes. Forcé de s'exiler, en 1865, à la suite des dissensions intestines, il passa deux ans en Belgique dans l'intimité de Victor Hugo. Réélu député en 1867 et rentré dans son pays, il y devint ministre des Affaires étrangères, de l'Instruction publique et des Cultes. Il occupait la situation de ministre dirigeant, lorsqu'une nouvelle guerre civile vint interrompre son œuvre d'apaisement et de renouvellement administratif. Contraint de nouveau à s'éloigner de son pays, il vint passer à Paris environ dix années, pendant lesquelles il publia trois livres d'un grand mérite : *les Théoriciens au pouvoir* (1870); *Francesca* (1872), roman historique, écrit à Rome; *le Damné* (1877, 2 vol. in-12), œuvre d'observation sociale. M. Delorme a, en outre, publié diverses brochures politiques, entre autres : *la Démocratie et le préjugé de couleur aux Etats-Unis* et *la Misère au milieu des richesses* (1873). Rentré dans son pays, en 1878, à la suite d'une nouvelle élection au Corps législatif, il fut appelé à la présidence de la Chambre des représentants. Il est devenu directeur du « Moniteur d'Haïti ».

DELORME (Louis-René), littérateur français, plus connu sous le pseudonyme de **Saint-Juirs**, né à Paris le 23 janvier 1848. Après de brillantes études au lycée Saint-Louis, il suivit les cours de l'Ecole de droit et entra en 1866 au ministère de l'Agriculture et du Commerce, où il a continué sa carrière administrative, et où il est devenu sous-directeur du commerce extérieur. Ses débuts dans la littérature furent dirigés par M. Dauriac, le bibliothécaire, qui l'engagea à concourir pour un prix proposé par l'Académie de Caen sur la langue latine au XVIIe siècle. Il obtint le prix. Après la guerre, il entra au journal « le Soir » que dirigeait alors M. Pessard et y traita les articles d'économie politique. Il a collaboré ensuite au « Musée universel », à la « Vie moderne », au « Gaulois », au « Paris illustré », à la « France », au « Bulletin français » où, sous la signature collective de **Grimaud**, il fit, pendant sept ans, la chronique parisienne conjointement avec Armand Silvestre; il fit ensuite au même journal des articles artistiques, et le Salon au « Gaulois ». Depuis, il a été chargé de la critique d'art à la « République française ». Il s'est également occupé de critique dramatique, d'abord à l'« Officiel » puis à la « France » pendant quatre ans.

Tout en se livrant à ses travaux comme fonctionnaire et comme journaliste, M. René Delorme a publié de nombreux ouvrages. Il a fait paraître sous son nom : *le Musée de la Comédie-Française*, catalogue raisonné des œuvres d'art de la Comédie-Française (Paris, 1878, in-4°); *Gustave Doré, peintre, sculpteur, dessinateur, graveur* (1879, in-4°) et, sous son pseudonyme de Saint-Juirs : *Une coquine* (1879, in-12); *J'ai tué ma femme* (1880, in-12); *Cherchez l'amour* (1881, in-12); *le Petit Nab* (1881, in-12); *Une vie de polichinelle* (1881, in-12); *la Mauviette* (1883, in-12; *Françoise de Rimini* (1884, in-12); *Madame Bourette* (1886, in-18), roman couronné par l'Académie française; *le Fils et l'Amant* (1887, in-12). En collaboration avec M. Emile Blavet, il a écrit le livret d'un opéra : *le Bravo*, musique de Salvayre (1877). On a aussi de Saint-Juirs une intéressante étude sur *les Faïences de Delft*, et un *Salon*, en collaboration avec Gustave Ollendord. Enfin, il est également un aquarelliste distingué. Il a été créé chevalier de la Légion d'honneur en 1883.

DELORT (Charles-Edouard), peintre français, né à Nîmes le 4 janvier 1841. Il se destina d'abord à la carrière militaire, puis s'adonna de préférence à la peinture et vint à Paris suivre les cours de l'Ecole des Beaux-Arts, où il entra dans l'atelier de M. Gérôme. En 1865, il fut admis le deuxième au concours du prix de Rome. Après avoir exposé *Une boutique de barbier à Alger* et *Entrée d'une mosquée à Blidah* (1864), puis un tableau de style classique : *Chloé appelant au son de la flûte les bœufs de Daphnis enlevés par les pirates* (Salon de 1866), actuellement au musée de Nîmes, il n'a plus guère fait que des tableaux de genre. Ses principales expositions ont été : *Pages de vénerie chassant des lapins* (1869); *le Fauconnier* (1870); *Une embuscade* (1872); *Confidences*; *Départ pour la chasse* (1873); *Maraudeurs* (1874); *l'Embarquement de Manon Lescaut* (1875), toile séduisante qui lui valut une 3e médaille; *Après le déjeuner* (1876); *Hallali dans un marché* (1878), une de ses meilleures toiles; *Un braconnier*; *Une semonce* (1880); *Capture de la flotte hollandaise, prise dans les glaces du Texel, par les hussards de la République* (1882); *le Retour de la revue* (1885); *Réception à bord de la galère royale* (1886); *la Promenade à Thann, en Alsace* (1887); *Retour de chasse*; *l'Enlèvement* (1888). Cet artiste au talent gracieux et spirituel a obtenu une médaille de 2e classe au Salon de 1882. Il a été décoré de la Légion d'honneur le 13 juillet 1888.

* **DÉLOS**, île du groupe des Cyclades. — Archéol. Dans l'antiquité, Délos était l'île sacrée de la Grèce. Là s'élevaient les temples d'Apollon, de Latone, d'Artémis et d'autres divinités encore. Les chrétiens et les barbares firent de ces merveilles d'architecture un monceau de ruines, que les Turcs et les Grecs modernes exploitèrent jusqu'à ces derniers temps comme des carrières de pierres à chaux ou à bâtir. En 1874, le directeur de l'Ecole d'Athènes, M. Burnouf, eut la pensée de rechercher à Délos un centre d'observations astronomiques comme celui dont il avait soupçonné l'existence sur l'Acropole d'Athènes. Il espérait éclaircir les origines du culte d'Apollon et en même temps expliquer le choix fait par les Ioniens de ce petit rocher qu'ils avaient investi d'une sorte de suprématie sur toutes les Cyclades.

M. Lebègue, élève de l'Ecole, qu'il chargea de la direction des fouilles, porta son attention sur le Cynthe, la célèbre montagne qui domine Délos et présente sur l'un de ses flancs une sorte de grande fissure. C'est de ce côté que M. Lebegue commença son exploration. Les fouilles dégagèrent l'entrée d'une grotte, antre sacré, au centre duquel se trouvait une base où se voyaient encore les pieds d'une statue en marbre de Paros et d'un beau travail, malheureusement mutilée. D'après ces fragments et quelques autres M. Lebègue jugea qu'il y avait eu là jadis un dieu adolescent, un peu plus grand que nature, tourné vers la porte; et cette statue, un chef-d'œuvre de l'art de la plus belle époque, reposait sur un *bétyle*, bloc irrégulier et grossier, pierre sacrée sans doute et objet primitif du culte local, comme il en existait, au dire des écrivains anciens, dans cent autres sanctuaires de la Grèce et de l'Asie. « Nous sommes bien là en présence d'un sanctuaire très antique, disait M. J. Girard dans le « Journal des savants », et d'un sanctuaire plus intéressant que beaucoup d'œuvres d'un art plus avancé. C'est là le point jusqu'où s'est élevé l'effort d'une race inconnue, antérieure aux Hellènes... » M. Lebègue a exposé le résultat de ses fouilles et de ses recherches dans un volume intitulé : *Recherches sur Délos* (1876, in-8°). Selon lui, on peut voir dans cet antre du soleil un monument contemporain, un aîné peut-être, des fameux caveaux de Mycènes découverts par M. Schliemann.

En 1877, un autre élève de l'Ecole d'Athènes, M. Homolle, aujourd'hui professeur au collège de France, commençait, sur le sol même de Délos, des fouilles, qui tant par ses soins que par ceux de MM. Salomon Reinach, Paris, Fougère et Monceaux, devaient se prolonger jusqu'en 1887. Ces fouilles mirent au jour les soubassements de vingt édifices, mais deux seulement purent être étudiés en détail et décrits avec exactitude : le temple d'Apollon et le temple qui lui est parallèle. C'est dans l'enceinte du temple d'Apollon que M. Homolle a concentré presque tout l'effort de ses recherches : le stylobate et les bases des colonnes étant encore en place, le plan de cet édifice élevé au grand dieu de Délos s'accusait avec une netteté parfaite. Un peu moins grand que le Théséion d'Athènes, il était construit sur un plan analogue : il se composait d'un péristyle (six colonnes sur les fronts, treize sur les côtés) et d'une *cella* avec *pronaos*, *naos* et *posticum*; le rectangle intérieur a 20m,67 sur 7m,53. Ce temple fut construit probablement dans les premières années du IVe siècle av. J.-C.; une inscription, commentée par Bœck, nous apprend qu'au IIIe siècle on y entreprit des travaux de réparation. L'autre temple, dédié soit à Artémis, soit à Latone, était encore plus petit que le temple d'Apollon et construit sur un plan différent : à chaque façade, un portique de quatre colonnes et pas de colonnes sur les côtés.

Si les fouilles n'avaient pas eu d'autres résultats que ceux que nous venons d'indiquer, on pourrait regretter les travaux et les efforts des explorateurs; mais elles ont été merveilleusement fécondes en inscriptions : dédicaces, décrets, inventaires et comptes du temple, appartenant à des époques très différentes, depuis le VIIe siècle avant notre ère jusqu'au règne de l'empereur Titus. C'est surtout pour la période où Délos est autonome et florissante, de 312 à 166, que les inscriptions abondent : Délos était alors, selon Pausanias, le marché commun de la Grèce; les étrangers y affluaient, s'établissaient dans l'île sainte, consacraient des statues aux divinités, recevaient la proxénie. Parmi les dédicaces retrouvées sur les bases des statues ou les statues elles-mêmes consacrées à Apollon, à Artémis ou à Latone, il en est une qui a attiré l'attention des savants; elle est écrite en grec et en phénicien. Elle nous parle d'un monument élevé à Apollon par les hiéronautes de Tyr; M. Renan l'a savamment commentée à l'Académie des inscriptions. Les décrets sont, en général, des décrets de proxénie, rendus en l'honneur de Déliens ou d'étrangers ayant rendu quelque service à la ville de Délos ou à son temple : ceux qui obtenaient cette faveur étaient plus ou moins exemptés des impôts, avaient une place d'honneur au théâtre, un tour de faveur dans les tribunaux, etc. Mais la série la plus curieuse des inscriptions recueillies est celle qui comprend les inventaires et comptes du temple qui, comme les temples antiques, était à la fois un musée où l'on conservait les ex-voto précieux, un dépôt d'archives où étaient réunis les comptes de la gestion des trésoriers; un trésor où l'on entassait le numéraire; enfin une maison de banque, tirant profit des capitaux appartenant à l'île, louant des terrains, des immeubles, prêtant à intérêt, soit à des particuliers, soit à des villes. Les inventaires que les administrateurs du temple, devaient remettre chaque année en sortant de charge, pour fournir la preuve qu'on n'avait détourné aucun des objets confiés à leur garde, ces inventaires sont nécessairement fort monotones; mais que de détails curieux ils renferment! Rien absolument n'est omis dans cette minutieuse rédaction. Des mille objets décrits dans ces inventaires, rien n'a été trouvé par les explorateurs. Au point de vue artistique, les fouilles auraient été à peu près infructueuses si le hasard n'avait fait découvrir à M. Homolle onze statues archaïques brisées et jetées pêle-mêle. M. Homolle croit avoir reconnu Artémis dans ces images, et il a remarquablement soutenu cette opinion dans sa thèse de doctorat ès lettres.

A l'aide des inscriptions, M. Homolle a pu établir la richesse foncière et mobilière du temple de Délos. Elle était considérable. La plus grande partie de l'île appartenait au dieu, Apollon, qui possédait encore l'île de Rhénée, cadeau de Polycrate, et une partie de Myconos; les immeubles, ateliers, caves, boutiques de pharmaciens, bains, etc., étaient loués généralement pour cinq ans et le locataire devait fournir caution; le prix des loyers variait de 55 à 1.100 drachmes. Le temple tirait encore profit des pâturages, de la pêche de la pourpre, pour laquelle on payait un droit, comme pour le mouillage dans le port ou le déchargement des marchandises. Enfin on prêtait soit à des villes, soit à des particuliers; pour chaque prêt on passait, devant témoins, un acte, déposé ensuite chez un tiers. La durée du prêt était généralement de cinq ans et l'intérêt de 10 pour 100; on avait comme garantie les propriétés de l'emprunteur, sur lesquelles on prenait hypothèque, et l'on exigeait encore des répondants. Dans sa thèse française de doctorat, les *Archives de l'intendance sacrée de Délos*, M. Homolle a exposé tout au long les détails de ces opérations financières et quels rapports existaient entre la ville de Délos et le temple. En somme, comme on l'a justement remarqué, si vous supposez réunis dans une même enceinte le musée de Cluny, le Garde-Meuble, la Banque de France, le Crédit Foncier et la Madeleine, vous aurez une idée assez exacte de ce qu'était un temple important dans le monde grec, et en particulier, le temple de Délos.

** **DELPECH** (Auguste), médecin français, né à Paris en 1818. — Il est mort à Bobourg le 4 septembre 1880. Le docteur Delpech a représenté, à partir de 1875, le quartier des Invalides au conseil municipal de Paris.

* **DELPHES**, ville célèbre de la Grèce ancienne, aujourd'hui Kastri. — La nécessité d'expropriations trop dispendieuses a empêché pendant longtemps les archéologues de fouiller l'emplacement de l'antique et célèbre ville de Delphes. En 1836, un architecte du gouvernement grec, nommé Laurent, explora les lieux libres et faciles à sonder, et les résultats de ses fouilles furent exposés par Ulrichs, dans son *Mémoire sur Delphes*. Rien que dans les collines qui sont à l'entrée de la ville et que les habitants ont dénommées *Marmaria*, l'architecte Laurent découvrit les substructions de trois temples, dont un d'ordre dorique, avec des restes d'architecture, ainsi que des morceaux de colonnes, des architraves et des triglyphes d'un beau travail. En 1840, l'illustre archéologue Otfried Muller fit dégager la portion orientale du mur pélasgique qui soutenait la terrasse du temple d'Apollon. Ce mur était couvert d'inscriptions; il se mit à les déchiffrer, en plein mois d'août, par un soleil de feu; saisi par la fièvre, transporté à Athènes, il y mourut quelques jours après. Cette expédition, à la fois si utile et si fatale à la science, avait fait découvrir cinquante-deux inscriptions. En 1860, un élève de notre Ecole d'Athènes, M. Foucart, découvrit, à un pied environ au-dessous du sol actuel, un couloir, puis des chambres souterraines, hypogées de l'*adyton* du temple d'Apollon; des fouilles plus profondes firent apparaître le mur pélasgique, sur lequel M. Foucart put copier une quarantaine d'inscriptions. L'année suivante, dès le printemps de 1861, M. Foucart, ayant obtenu une subvention du gouvernement, revint à Delphes, accompagné d'un de ses collègues à l'Ecole d'Athènes, M. Wescher, et déblaya le mur occidental de l'enceinte, offrant un développement de 80 mètres et où les deux patients explorateurs copièrent quatre cent quatre-vingts inscriptions. C'était l'usage, à Delphes, de graver les actes publics sur les parois de l'enceinte du temple; car tous les textes découverts étaient des décrets amphictyoniques ou delphiques, qui conféraient à des particuliers des honneurs ou des récompenses, ou bien des actes d'affranchissement d'esclaves.

En 1862, M. Wescher revint seul, déblaya une partie du mur oriental, recueillit de nouvelles inscriptions, plus intéressantes encore que les précédentes, car elles étaient placées sur la façade principale, c'est-à-dire à l'entrée du sanctuaire, réservée aux actes les plus importants. Il trouva notamment une inscription bilingue, en grec et en latin, encastrée dans un mur, au fond d'une cave obscure et présentant les lettres la tête en bas : c'était le texte d'un jugement rendu par le légat Avidius Nigrinus, envoyé en l'an 114 par Trajan pour juger les contestations entre Delphes et les villes voisines, à propos des limites de leurs territoires. Voici, d'après ce document, les limites de la ville de Delphes : à l'O., le ravin de Choradros et le sanctuaire d'Astrabas; à l'E., le promontoire d'Oponte, le Dolichon et les Acra Colopheia; au S., la mer; au N., les cimes du Parnasse. Ainsi, le territoire delphique ne comprenait, dans sa plus grande longueur, que 25 kilom. et 15 à peine dans sa plus grande largeur. M. Wescher se disposait à entreprendre de nouvelles fouilles, lorsque éclata la révolution qui renversa le roi Othon; il dut renoncer à ses projets. En 1880, M. Haussoullier, chargé par le directeur de l'Ecole d'Athènes de poursuivre les recherches de Foucart et Wescher, découvrit un portique élevé au Ve siècle et plusieurs centaines d'inscriptions nouvelles; mais il ne put continuer ses recherches, n'étant pas autorisé à exproprier les maisons du village de Kastri. Enfin, en 1887, une convention fut signée aux termes de laquelle le gouvernement grec autorisait la France à faire des fouilles à Delphes. Par cette convention le gouvernement grec s'engage à faire les frais des expropriations jusqu'à concurrence d'une somme de 60.000 francs; le gouvernement français s'engage à faire les fouilles et à en supporter les frais. La Grèce restera propriétaire de toutes les œuvres d'art, antiquités et tous autres objets dont la découverte serait due aux fouilles; la France aura le droit exclusif de prendre des moulages et empreintes de tous les objets découverts : la durée de ce privilège est fixée à cinq ans, à partir de la découverte de chaque objet. Pendant la même période, la France a seule le droit de publier les résultats scientifiques et artistiques des fouilles, qui pourront être surveillées par un délégué spécial de l'éphorie générale des antiquités grecques. Enfin, un dernier article fixe à dix années la durée de la convention.

DELPHINOÏDINE s. f. (dèl-fi-no-i-di-ne — rad. *delphinium*, nom de plante). Chim. Alcaloïde retiré de la staphysaigre (*delphinium staphysagria.*).

— **Encycl.** La *delphinoïdine* $C^{42}H^{68}Az^2O^7$, extraite par Marquis des eaux mères éthérées de la delphinine, c'est un corps amorphe, diacide, soluble dans l'alcool et dans le chloroforme, peu soluble dans l'eau.

DELPHISINE s. f. (dèl-fi-zi-ne — rad. *delphinium*, nom de plante). Chim. Alcaloïde cristallisable $C^{27}H^{46}Az^2O^4$, extrait par Marquis des semences très fraîches de la staphysaigre (*delphinium staphysagria*).

DELPINO (Frédéric), botaniste italien, né à Chiavari (Ligurie) le 27 décembre 1833. Il entra d'abord dans l'administration des Finances et ne s'occupa sérieusement de botanique qu'à partir de 1864. Il prit surtout intérêt aux travaux de Darwin sur la fécondation des orchidées par les insectes, et étudia au même point de vue l'organisation de la fleur de diverses familles, entre autres des asclépiadées. Il fit ainsi un grand nombre de découvertes intéressantes. En 1871, ce savant devint professeur d'histoire naturelle à l'Académie forestière de Vallombrosa et, deux ans après, il partit sur la frégate « Garibaldi » pour un voyage de recherches; de retour en Italie, il fut nommé professeur de botanique à Gênes (1875). Les résultats de ses travaux sont consignés dans une longue série de mémoires publiés depuis 1865. En philosophie scientifique, M. Delpino professe des opinions rétrogrades; mais ses observations, pleines de sagacité et de finesse, ont beaucoup contribué à mieux faire connaître les conditions de la vie des plantes et des organes floraux.

** **DELPIT** (Martial), littérateur et homme politique français, né à Cahuzac (Lot-et-Garonne) le 25 février 1813. — Il est mort le 14 mai 1887.

DELPIT (Edouard), littérateur, né à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis d'Amérique) en 1844. Naturalisé Français en 1868, il devint rédacteur en chef d'un journal de Montpellier, l'« Union nationale », puis il fut sous-préfet de Nérac (Lot-et-Garonne) en 1873, pendant la période, « dite de l'Ordre moral ». Rendu à la vie privée, M. Ed. Delpit s'est adonné entièrement à la littérature. Comme auteur, il ne manque ni d'une certaine originalité de forme, ni de puissance dramatique; mais, dans la plupart de ses œuvres il soutient des thèses inspirées par l'esprit de parti. Voici la liste de ses œuvres : *les Mosaïques*, poésies (1871, in-8°); *la Sentinelle*, pièce en un acte et en vers (1871, in-8°); *Constantin*, drame en cinq actes et en vers (1877, in-8°); *les Faiseurs de coups d'Etat* (1878, in-12); *les Théories de Tavernelle* (1883, in-12). « M. Edouard Delpit, dit M. Paul Bourde au sujet de ce livre, est convaincu que, parce qu'on est républicain et libre penseur, et qu'on fait du fils de son ami un républicain et un libre penseur comme soi, ce jeune homme doit vous violer votre fille le jour où il la tient évanouie dans un bois. » Citons encore : *les Représailles de la vie* (1883, in-12); *les Souffrances d'une mère* (1885, in-12); *la Revanche de l'enfant* (1885, in-12); *Catherine Levallier* (1887, in-12); *Paule de Brussange* (1887, in-12); *la Vengeance de Pierre* (1888, in-12).

* **DELPIT** (Albert), littérateur et poète français, frère du précédent, né à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis d'Amérique) le 30 janvier 1849. — Depuis 1878, M. Albert Delpit a enrichi son bagage littéraire des ouvrages suivants : *le Fils de Coralie* (1879, in-18), étude hardie et vigoureuse de la vie réelle, écrite avec une grande recherche de style, d'où l'auteur a tiré une comédie en quatre actes, représentée au Gymnase le 17 janvier 1880; *le Mariage d'Odette* (1880, in-18), œuvre bizarre, où Albert Delpit nous montre une jeune fille irréligieuse, Odette, descendant un à un tous les degrés du vice; *le Père de Martial* (1881, in-18), roman en tête duquel l'auteur a pris soin de prévenir le public qu'il entendait écrire une œuvre « pensée et réfléchie »; *les Dieux qu'on brise*, poésies (1881, in-18); *la Marquise* (1882, in-18), où l'auteur, hardi sans affectation, traite avec beaucoup de mesure et d'art une situation des plus cruelles : une jeune femme s'aperçoit que l'homme qu'elle a épousé, qu'elle aime, est l'amant de sa mère, à elle; *les Maucroix*, comédie en trois actes (Comédie-Française, octobre 1883); *les Amours cruelles* (1884, in-18), recueil de nouvelles; *Solange de Croix-Saint-Luc* (1885, in-18); *Mademoiselle de Bressier* (1886, in-18), dont l'action se déroule dans le cadre dramatique des événements de la Commune; *Thérésine* (1888, in-12); *Disparu* (1888, in-18).

DEL PRETE (Leone), philologue et bibliographe italien, né à Lucques en 1821. Son père, jurisconsulte renommé, était président de la cour de Cassation du duché de Lucques. Lors de la fondation des archives ducales, il fut appelé à collaborer à leur classement, sous la direction de Bongi, puis passa à la direction de la bibliothèque de Lucques. Il a publié : *la Lettre du prêtre Jean* (1851); *Histoire d'Apollonius de Tyr*, roman grec, d'après une ancienne version italienne du XVIe siècle (1861); *Histoire d'Ajolfo del Barbicone et autres valeureux*, d'Andrea di Jacopo di Barberino (Bologne, 1863-64, 2 vol.); *les Rimes de ser Pietro Faytinelli*, poète lucquois du XIVe siècle (1874). On lui doit, en outre, un grand nombre d'articles de critique, de philologie et de bibliographie, insérés dans diverses revues.

* **DELSOL** (Jean-Joseph), avocat et homme politique français, né le 28 octobre 1827 à Saint-Christophe (Aveyron). — M. Delsol a continué, par ses votes, à manifester au Sénat son opposition à la République. En 1883, il a pris la parole contre la loi sur l'élection des juges consulaires, soutenant que, sous couleur d'accroître l'autorité des tribunaux de commerce, on allait en réalité compromettre l'avenir d'une institution éminemment utile. Aux élections partielles du 25 janvier 1885 il fut réélu sénateur de l'Aveyron, et combattit à la tribune, en 1886, la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire.

** **DELTA** s. m. Alliage de cuivre, de fer et d'étain. V. ALLIAGE.

DELTOCYATHUS s. m. (del-to-si-a-tuss — du gr. *delta*, delta; *kuathon*, gobelet). Genre de madrépores à polypier conique et court, non fixé par un pédoncule. Les deltocyathus appartiennent à la tribu des Trochocyathacés; il en existe un certain nombre d'espèces parmi lesquelles plusieurs fossiles dans les terrains tertiaires; ainsi le *deltocyathus italicus* du miocène de Moravie.

DELUNS-MONTAUD (Pierre), homme politique français, né à Allemand-du-Drot (Lot-et-Garonne) le 5 juin 1845. Il était avocat à Marmande et adjoint au maire de cette ville lorsqu'il se présenta à la députation dans l'arrondissement de Marmande, le 6 avril 1879. Elu par 14.576 voix contre 2.029, il siégea sur les bancs de la gauche et obtint le renouvellement de son mandat le 21 août 1881. Pendant la législature de 1881-1885, il vota pour le maintien du budget des Cultes et de l'ambassade du Vatican, pour le rétablissement du divorce, pour les conventions avec les compagnies de chemins de fer (1883), contre la rétribution des fonctions municipales, pour les lois protectionnistes; il s'abstint le 30 mars 1885, lors de la chute du cabinet Ferry, qu'il avait jusqu'alors soutenu de ses votes. Aux élections du 4 octobre 1885, il fut porté sur la liste républicaine du département de Lot-et-Garonne et élu par 42.196 voix sur 84.326 votants. Il s'est prononcé pour l'expulsion des prétendants (1886) et a donné sa confiance au cabinet Rouvier le 31 mai 1887. Le 3 avril 1888, il a été nommé ministre des Travaux publics dans le cabinet présidé par M. Floquet.

DEL VECCHIO (Pietro), littérateur et homme politique italien, né à Mondovi le 12 août 1845. Etudiant en droit lors de la guerre de 1866, il s'enrôla dans un régiment de volontaires, d'où Garibaldi le tira pour l'employer à son quartier général. Arrêté avec lui à Sinalunga, puis remis en liberté, il se rendit à Rome, dans le but d'y fomenter la révolution et prit part, avec le colonel Friggesy et Garibaldi, à la campagne que termina la bataille de Mentana. Il en a raconté les divers épisodes, où il s'était trouvé, dans : *la Colonne Friggesy et la campagne de Rome en 1867* (1868, in-8°). L'année suivante, quittant l'épée pour la toge, il se fit recevoir avocat à Turin. En avril 1869, il fonda la *Gazette de Mondovi* et, en 1877, il prit la direction du « Movimento » de Gênes. Cette même année, les électeurs de Mondovi l'envoyèrent siéger à la Chambre, non sans une lutte fort vive contre le candidat de la droite. Comme député, M. Del Vecchio s'est surtout occupé des questions industrielles, dans lesquelles il montre une rare compétence, et s'est aussi efforcé d'amener une fusion entre les deux partis hostiles, Sella et Cairoli. A cet ordre d'idées appartient une de ses brochures qui eut quelque retentissement : *le Nouveau Parti* (1878). On lui doit encore : *Des associations en vue de l'irrigation* (1870); *l'Industrie séricicole à Mondovi* (1871); *Nino Bixio et l'Indo-Chine* (1877); *Du rachat des chemins de fer par l'Etat* (1877); *Un voyage à Singapoure* (1878).

DELYANNIS (Théodore), homme d'Etat grec, né en 1826 à Kalavryta. Il fit ses études de droit à Athènes, prit son diplôme de docteur, entra dans la carrière administrative, où il ne tarda pas à se distinguer et devint, en 1859, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Après la chute du roi Othon de Bavière (1862), sous le gouvernement provisoire, Delyannis obtint l'entrée du conseil des ministres, avec voix consultative. Député à l'Assemblée constituante, convoquée pour élire un nouveau souverain et doter le pays d'institutions libérales, il se trouva dès lors mêlé à la vie politique, et l'Assemblée constituante lui assigna à une grande majorité le ministère des Affaires étrangères, poste rendu éminemment délicat à occuper par la situation diplomatique. Quelques années plus tard, il fut envoyé à Paris comme ministre plénipotentiaire et il conserva ces fonctions jusqu'au jour où Irimis lui confia le portefeuille des Affaires étrangères. Il eut alors à s'occuper des affaires de Crète, et il eut l'habileté de rétablir les relations rompues entre la Turquie et la Grèce depuis l'insurrection de cette île. Les hasards de la vie parlementaire l'ayant éloigné du pouvoir, il consacra son temps et son talent à composer un ouvrage remarquable sur la *Jurisprudence hellénique*, et aussi à préparer la participation de la Grèce à l'Exposition universelle de 1878. En 1876 et en 1877, il fut ministre de l'Intérieur dans les cabinets Deligeorgis et Coumoundouros. Quand l'amiral Canaris fut chargé, en juin 1877, de former un cabinet composé de tous les chefs des partis politiques, Delyannis reçut le département de l'Instruction publique. La Russie ayant fait au gouvernement grec des propositions d'alliance accompagnées de promesses d'agrandissement territorial aux dépens de la Turquie, ces propositions furent appuyées par Delyannis et Coumoundouros. Après la signature du traité de San-Stefano, Coumoundouros fut appelé à former un cabinet et Delyannis revint une fois de plus aux Affaires étrangères (23 janvier 1878). Un des premiers actes de ce ministère fut l'occupation de la Thessalie par l'armée grecque; les grandes puissances exigèrent le rappel des troupes, mais Coumoundouros et Delyannis n'y consentirent qu'après avoir reçu du cabinet de Saint-James l'assurance que le plénipotentiaire britannique soutiendrait, au congrès de Berlin, la cause de la Grèce indépendante et celle des populations grecques de Turquie. Dans la neuvième séance de ce congrès, admis à parler comme plénipotentiaire du roi Georges, Delyannis déclara que le gouvernement grec bornait ses vœux, pour le moment, à l'annexion de Candie aux provinces limitrophes du royaume. De retour en Grèce, Delyannis entama des négociations avec la Sublime-Porte dans le but d'obtenir des rectifications de frontières, et il quitta le ministère le 29 octobre 1878.

Comme chef de l'opposition, Delyannis joua un rôle considérable, et c'est lui qui renversa le cabinet Tricoupis en 1885. N'ayant pu réussir à constituer un cabinet, il mit le roi dans l'obligation de rappeler Tricoupis, mais la Chambre fut dissoute et les élections générales donnèrent la majorité à l'opposition. Delyannis forma, le 1er mai 1885, un ministère dont l'effort principal devait porter sur la réduction des dépenses publiques et sur l'allègement des impôts établis par son prédécesseur. Le 31 décembre 1885, c'est-à-dire trois mois après la révolution rouméliote du 18 septembre, Delyannis adressa aux puissances une circulaire, rappelant qu'elle n'avait pas été mise en possession d'une partie des territoires qui lui avaient été accordés par la conférence de Berlin de 1880. L'armée fut mobilisée, les réserves appelées, les emprunts conclus, la flotte armée, et la lutte parut imminente entre la Turquie et la Grèce. Une note collective des puissances ne modifia point l'attitude du cabinet, soutenu par l'opinion publique, par un vote de la Chambre (11 avril 1886) et par les actes internationaux. Au moment où les puissances signataires du traité de Berlin, la France exceptée, allaient recourir à l'emploi de la force pour obliger la Grèce à désarmer, M. de Freycinet fit remettre à Delyannis une note amicale, l'engageant à prendre, tandis qu'il en était temps encore, une initiative dont il était le maître et dont il aurait tout le mérite. Les conseils de notre diplomatie furent écoutés, mais les puissances ne pouvaient admettre que la France eût obtenu par persuasion ce que leurs ambassadeurs n'avaient pu obtenir par des menaces. L'escadre internationale quitta la baie de la Sude et bloqua les côtes de la Grèce. Delyannis ne pouvait songer à faire la guerre contre l'Europe coalisée, ni céder sans humiliation. Il remit sa démission. Un cabinet d'affaires fut formé le 12 mai pour convoquer la Chambre, qui se réunit trois jours après. Candidat à la présidence, Delyannis échoua contre un protégé de Tricoupis, et celui-ci reprit la présidence du conseil des ministres.

DELYANNIS (Nicolas), diplomate grec, neveu du précédent, né en 1844. Il est fils de Pierre Delyannis, qui fut ministre des Affaires étrangères du roi Othon Ier. Entré de bonne heure dans la carrière diplomatique, il remplit dans diverses légations le poste de secrétaire, et, en 1870, il vint à Paris comme chargé d'affaires de Grèce. Il y resta jusqu'en 1880, époque à laquelle il devint ministre de Grèce à Belgrade, et en 1886 il fut nommé ministre de Grèce à Paris.

Démagogue (MANUEL DU), par Raoul Frary (1884, in-16). Cette spirituelle satire de nos mœurs politiques est écrite sous forme de conseils donnés à un jeune homme qui prétend arriver aux fonctions électives d'abord, puis au gouvernement des affaires de son pays. Entrant en matière sans marchander, M. Frary dit *ex abrupto* à son élève : « Faites-vous démagogue. » Les mots, après tout, ne font peur qu'aux petits esprits, et celui-là n'a rien de choquant : il veut dire « conducteur du peuple ». Dans les républiques, il faut des démagogues pour jouer, vis-à-vis du peuple souverain, le rôle de courtisans dans les monarchies, car le peuple, comme les rois, aime qu'on s'applique à lui plaire. Mais que doit faire un bon démagogue, s'il veut que son nom coure sur toutes les lèvres et soit crié sur tous les toits?

D'abord, il apprendra à parcourir nos annales comme l'avocat parcourt un dossier, pour y trouver des arguments; il interrogera les siècles à la façon d'un juge d'instruction

ou bien d'un défenseur, suivant les cas, et dans la multitude des faits et des personnages, il peut être assuré d'en trouver toujours qui déposeront selon qu'il lui plaira. Cet art de « suborner l'histoire » est essentiel. ! Pour le plus grand nombre, la politique n'est ni une science ni un art : elle est à la portée de tout le monde, puisque, si vous voulez plaire à vos concitoyens, vous n'avez qu'à vous pénétrer de leurs préjugés et de leurs penchants, afin de les flatter. Servez la cause populaire, servez-la ostensiblement, bruyamment, sans fausse pudeur et sans affaiblir votre zèle. Ne dédaignez pas la flatterie, faites respirer à vos commettants les fumées de l'encens, dites-leur que leurs doctrines sont les bonnes et qu'ils sont en possession de la vérité. « Si vous avez affaire à des Parisiens, ne craignez pas de gémir sur la lenteur avec laquelle la province suit le mouvement des idées. Dans les villes, accusez l'ignorance et l'égoïsme des paysans. A la campagne, où les citoyens sentent toute leur faiblesse et tout leur isolement devant la force irrésistible du pouvoir central, on reconnaîtra sans fausse honte qu'aucune résistance n'est possible quand un usurpateur a mis la main sur Paris. Dans certains milieux, vous pouvez dénoncer la lâcheté ou la cupidité des bourgeois; ailleurs, vous ne dissimulerez pas que le suffrage universel avait à faire un apprentissage... Ce qui importe, c'est que le peuple qui vous écoute se sente solidaire des gloires de la Révolution et ne se sente pas responsable des réactions qui font de nos annales, depuis un siècle, une si étrange bigarrure. »

L'une des fonctions essentielles du démagogue, c'est de donner satisfaction aux besoins de réforme qui travaillent tous les cœurs français. Vous vous adressez à une multitude : il faut donc du bonheur pour tout le monde, et vous devez démontrer que, dans une société fondée sur la justice, des jouissances infinies seraient départies à l'humanité. Quant à l'organisation de cette société nouvelle, ne la définissez pas très nettement; dès que vous arriveriez aux détails, les objections surgiraient en foule, et c'est pour cela que les utopies trop précises tombent rapidement dans le discrédit.

Exciter les passions ne suffit pas, d'ailleurs, pour mener les hommes. Il faut de plus des principes de morale et de politique, il faut rattacher les cas particuliers à des règles générales, à des axiomes, et l'expérience prouve qu'un homme connu pour ses principes peut se dispenser d'une logique serrée : on le croit sur parole. La doctrine du catéchisme démagogique doit être simple, aisée à comprendre, car elle s'adresse au suffrage universel, « qui discerne mal les nuances, qui ne saurait embrasser un grand nombre d'idées à la fois, ni suivre sans se rebuter une déduction trop subtile ». On conviendra donc d'un petit nombre de principes ou mieux d'un principe unique, auquel on puisse toujours remonter, d'où l'on puisse toujours descendre. Le principe de votre doctrine ne vous sera fourni ni par la religion, ni par la libre pensée, ni par la liberté (dont le culte est gênant s'il est trop sincère), mais par l'égalité.

Vous demanderez la suppression de la Chambre haute, la simplification des codes : à quoi bon un arsenal de lois quand les juges élus par le peuple, c'est-à-dire l'émanation du peuple, peuvent juger en équité ? Et ainsi de suite pour nos diverses institutions, qui seront réformées par l'application du bulletin de vote. L'œuvre démagogique se complétera par l'établissement de l'égalité des conditions, l'inégalité sociale détruisant l'égalité politique.

Maintenant, comment parviendrez-vous à vous révéler au peuple ? En prenant la robe d'avocat ? Peuh ! Il n'y a plus de procès politiques; la presse est libre, et le temps n'est plus où le prétoire était le seul endroit où l'on pouvait parler avec quelque hardiesse. C'est à la presse que vous vous adresserez, parce que les électeurs s'en remettent généralement à leur journal du soin de penser pour eux, et aussi parce que vous apprendrez par elle à connaître vos adversaires et vos amis. « Un journaliste attentif connaît presque aussi bien ses contemporains fameux, même sans leur avoir jamais parlé, que les courtisans les plus assidus connaissaient les ministres et les favoris de Louis XIV. Il suffit de tout lire, car tout s'imprime. » Naturellement, vous paraîtrez dans les réunions publiques, mais vous vous rappellerez sans cesse que les tribuns de bas étage font assez rarement leur chemin. Enfin, vous préparerez votre élection longtemps à l'avance. Après avoir jeté votre dévolu sur une circonscription, faites-y parler de vous, soyez résolument protectionniste ou libre-échangiste, déclarez la guerre à un couvent, découvrez un gros scandale, ayez des amis dans les bureaux des ministères, faites-vous présenter à vos électeurs par quelque potentat de la démocratie, rédigez un programme habile qui ménage l'avenir, et surtout que le comité local vous soutienne. Sans cette dernière condition, vous êtes un homme mort.

Tel est ce *Manuel du démagogue*, œuvre … fine observation et de fine satire, dont les …gérations voulues ne font malheureuse… que grossir la vérité.

…LLE (Louis-Cosme), sculpteur fran… Gigondas (Vaucluse) le 21 mars …maille est élève de M. Emile Lecomte et de l'Ecole des Beaux-Arts; il a obtenu, en 1866, une 3e médaille, et, en 1885, une médaille de 2e classe. Parmi les œuvres les plus importantes de cet artiste, nous citerons : *Jeune Savoyard faisant danser sa marmotte*, statue (1866); *Faune jouant avec un jeune satyre* (1867); *les Trois Époques de l'art se disputant la couronne* (1872); *la France*, statue en plâtre (1873); *Jeune fille tressant une couronne*, statue (1877); *Viala mourant pour la patrie*, statue; *la Ville de Rennes*, statue en pierre pour l'Hôtel de ville de Paris (1881); le buste en marbre de *M. de Blowitz* (1882); *Protection* (1885), groupe très remarquable qui figure au musée du Luxembourg; le buste de *M. Benjamin Raspail*, député, et de *M. le docteur Leboucq* (1888).

DEMANGE (Charles-Gabriel-Edgard), avocat français, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 22 avril 1841. Son père, officier supérieur, avait fait les campagnes de l'Empire. Après de brillantes études au lycée de Nancy, il vint suivre les cours de droit de la Faculté de Paris en 1858, et se fit inscrire au barreau en 1862. En 1865, il obtint le prix Liouville; il était alors secrétaire de la conférence des avocats. La première cause retentissante dans laquelle il plaida fut celle du prince Pierre Bonaparte, poursuivi pour le meurtre de Victor Noir devant la haute cour de Tours (mars 1870). La même année (1870), devant la même cour, réunie à Blois, il défendit Beaury, l'un des principaux accusés dans l'affaire dite *des Blouses blanches*. Depuis lors, M. Demange s'est placé au premier rang de nos avocats de cour d'assises par le talent oratoire et par l'habileté dont il a fait preuve dans un grand nombre de procès. Nous citerons notamment ses plaidoyers pour le docteur Garrigues (1876); Moyaux (1876); Gaudry, le complice de la veuve Gras (1877); Délacomble, accusé d'avoir incendié son appartement (1877); Lebiez, le complice de Barré (1878); capitaine Voyer (1880). En 1881, il fit acquitter le docteur Cabrol, médecin militaire accusé d'avortement; en 1882, il défendit Fenayrou. Depuis, il a plaidé dans les affaires Chalenton (1883), Jacquet-Dumas (1884), Ballerich, Francey, Ribout (1885), Sombreuil (1886-87), Pranzini (1887), Ribeaudeau (procès Wilson), Mimault (1888).

DÉMARQUAGE s. m. (dé-mar-ka-ge — rad. *démarquer*). Action de démarquer : *Le* DÉMARQUAGE *du linge*.

— Fig. Altération superficielle d'une œuvre littéraire, dans le but de s'en attribuer la propriété : *La plupart des adaptations anglaises, italiennes ou espagnoles des pièces de théâtre ou des romans français sont tout simplement des* DÉMARQUAGES.

* **DÉMARQUE** s. m. Fonctionnaire municipal hellène correspondant au maire français.

DEMAY (Germain), archéologue et écrivain français, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne) en 1819, mort à Paris le 5 octobre 1886. Il fut attaché aux Archives nationales, où il devint chef de section. Il s'était surtout signalé par des recherches sur l'histoire de la sigillographie française du moyen âge. On lui doit plusieurs publications importantes, parmi lesquelles nous signalerons : *Inventaire des sceaux de la Flandre* (1873, 2 vol. in-4°); *le Costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen âge* (1875, in-8°), qui a obtenu le prix Gobert à l'Académie; *Des pierres gravées employées dans les sceaux du moyen âge* (1877, gr. in-8°); *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie* (1877, in-4°); *le Costume au moyen âge d'après les sceaux* (1879, in-8°); *Inventaire des sceaux de la Normandie* (1881, in-4°); *Inventaire des sceaux de la collection Clairembault à la Bibliothèque nationale* (1885-1886, 2 vol. in-4°).

DEMAZA ou **MATIA**, petite île française de l'océan Pacifique, dans l'archipel Tomotou, par 17° 47′ de lat. S. et 148° de long. O.

DEMBEA, vaste plateau du N.-E. de l'Abyssinie, qui communique avec la partie centrale du pays par un défilé où se trouvent les douanes de Ferka-Ben.

** **DÊME** s. m. — Zool. Réunion d'éléments ou mérides, dont l'association forme un organisme. V. COLONIES ANIMALES, MÉRIDE et PLASTIDE.

DE MEIS (Angelo-Camillo), médecin et naturaliste italien, né à Chieti (Abruzzes) en 1817. Il se fit recevoir docteur en médecine à l'université de Naples, et ouvrit dans cette ville un cours privé d'anatomie, de physiologie, de pathologie et d'histoire naturelle que suivaient plus de 200 étudiants, charmés de l'élégance de sa parole et de la clarté de ses doctrines. La révolution de 1848, à laquelle il prit une part active, le jeta momentanément dans la politique. Envoyé siéger à la Chambre des députés de Naples par ses concitoyens de Chieti, il fut un des trois ou quatre courageux représentants qui, tous les autres ayant pris la fuite, attendirent sur leur siège que les soldats du roi Bomba vinssent les en chasser à coups de crosse de fusil; dans cet effroyable tumulte il ne dut la vie qu'à une sorte de miracle. Chieti le réélut en 1849, mais les violences de la réaction victorieuse le contraignirent à prendre le chemin de l'exil. De 1849 à 1853, il vécut à Paris, où il se lia avec nos plus éminents savants, et, de 1853 à 1860, à Turin, en qualité de professeur de médecine au collège des Vieilles-Provinces. En 1860, il obtint la chaire d'histoire de la médecine à l'université de Naples, et, quelque temps après, la même chaire à celle de Bologne. On lui doit : *Eléments de médecine* (1865); *Des types végétaux* (1865); *Après les examens* (1866-1867), excellent ouvrage où il montre aux étudiants, dit M. A. de Gubernatis, comment il s'agit pour eux de passer de la simple connaissance au véritable savoir; *De la médecine expérimentale* (1867); *les Types animaux* (1872-1874, 2 vol.); *Conception de l'histoire de la médecine* (1874); *De la médecine religieuse et des mammifères* (1875), ouvrage qui l'a classé au premier rang des savants de notre époque.

DEMESSE (Henri), littérateur français, né à Dijon le 14 août 1854. Il fit ses études en partie au lycée de cette ville, vint à Paris après la guerre, et fut d'abord employé dans une banque. En 1876, il débuta comme journaliste à la « Gazette », et depuis lors il a collaboré successivement au « Journal illustré », au « Pays », à la « Liberté », au « Nain jaune », à la « Gazette des étrangers », au « Gaulois », au « Clairon », au « Matin », au « Petit Parisien » (1886), etc. M. Demesse a publié des notices biographiques dans la Galerie contemporaine », et collaboré à plusieurs ouvrages et revues d'art. On doit à cet écrivain les ouvrages suivants : *le Vin, le Jeu, les Femmes* (1879); *les Récits du père Lalouette* (1880); *Gant de fer* (1883); *Un martyre! les Vices de M. Benoît* (1884); *la Petite Dufresnoy* (1885); *la Fiancée du condamné* (1886); *Monsieur Octave*, *le Stigmate sanglant*, *le Bâtard parricide*, *les Mères rivales* (1887); etc.

DE MINIMIS NON CURAT PRÆTOR (*Le préteur ne s'occupe pas des petites choses*). Locution latine usitée pour faire entendre qu'un homme supérieur ne doit pas perdre son temps à des choses qui n'en valent pas la peine; le préteur, à Rome, ne jugeait, en effet, que les causes importantes.

* **DEMI-TOUR** s. m. — **Encycl.** Le *demi-tour* est une des grandes solennités de la vie scolaire à l'Ecole militaire de Saint-Cyr; il équivaut à peu près à la fête du C sur le « Borda », et aux réjouissances par lesquelles les polytechniciens consacrent le passage au point γ. Cette fête, dont la date est fixée au 30 juin, marque à la fois le milieu de l'année et le moment où les élèves de la dernière promotion, les recrues, dressés définitivement par leurs anciens à la discipline réglementaire et intime de l'Ecole, se voient exemptés des petites vexations, vieux reste des brimades de jadis, auxquelles ils étaient soumis jusqu'alors. Comme son nom l'indique, le demi-tour se célèbre en faisant faire un demi-tour, en mettant sens dessus dessous les objets mobiliers, lits, bahuts, etc., dont disposent nos futurs officiers, la direction de l'Ecole fermant bénévolement les yeux sur ces petites irrégularités.

Démocratie (LA) en France au moyen âge, par M. Perrens (1873, in-8°). M. Perrens présente rarement l'histoire au point de vue pittoresque; ce ne sont pas les grands tableaux qu'il cherche, mais bien l'analyse des institutions, des mœurs, des passions et des croyances populaires; il entreprend de dégager de la masse des événements l'âme du peuple. C'est ce qu'il a fait dans son *Savonarole*; c'est ce qu'il fait encore dans sa *Démocratie au moyen âge*. Mais ici on doit dire que le titre promet plus que ne donne et ne pouvait donner le livre. Ce que nous appelons aujourd'hui les idées démocratiques ne s'est réellement fait jour qu'à la fin du moyen âge, au XIVe siècle; aussi est-ce cette période que M. Perrens étudie le plus particulièrement, mais après avoir jeté un coup d'œil en arrière pour voir ce qu'il en existait déjà, à l'état d'instinct obscur et inconscient. L'affranchissement des communes au XIe siècle, l'entrée en scène de la bourgeoisie, les soulèvements populaires des jacques, des pastoureaux, restent donc en dehors de son cadre. Il y eut bien, durant cette période antérieure, des mouvements démocratiques causés par l'oppression féodale, la tyrannie des seigneurs, les exactions du fisc, la mauvaise gestion des affaires. « Ces sentiments, dit M. Bérard-Varagnac, sont de tous les temps, ils ont leurs racines au plus profond de l'âme humaine, et comme ils sont, après tout, le principe et la base de tout mouvement démocratique, il est vrai que la démocratie ainsi entendue existait au moyen âge, comme elle a toujours existé chez tous les hommes. Il n'en serait pas moins périlleux d'appliquer à l'histoire de ces époques lointaines la phraséologie de notre temps, ces termes abstraits et ces formules générales auraient la vertu d'évoquer une série d'images, de passions, de croyances, d'intérêts que nous transporterions dans une société qui ne les connut pas ou qui du moins n'en était possédée qu'à son insu. » Cette réflexion est très juste. On ne doit faire apparaître la démocratie dans l'histoire de France que lorsqu'elle a conscience d'elle-même, qu'elle essaye de s'organiser dans un but nettement défini; c'est la période que M. Perrens a étudiée avec le plus de soin et qui comprend les états généraux de 1356, l'administration d'Etienne Marcel comme prévôt de Paris, les maillotins et la démagogie cabochienne; cet essai prématuré d'un gouvernement représentatif, quatre siècles avant 1789, est bien le point de départ de la démocratie moderne.

Démocratie (LA), par M. Mailfer (1875-1878, 3 vol. in-8°). L'ouvrage se compose de trois séries : la *Démocratie en Europe*, la *Démocratie dans l'histoire et dans le présent*, la *Démocratie et l'économie politique*. La première est toute théorique; l'auteur y examine, au point de vue purement spéculatif, les principes du droit moderne et leur appropriation à une constitution démocratique, la substitution du droit populaire au droit divin, la pondération des pouvoirs, quelle part de souveraineté délègue le peuple, quelle part il retient, sans pouvoir l'aliéner, etc. La plupart des théoriciens de la démocratie veulent la subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif et non seulement font nommer celui-là par celui-ci, mais, au lieu d'un président de république élu pour un nombre d'années fixe, se contenteraient d'un président du conseil, paraissant et disparaissant à la volonté de la Chambre; au contraire, M. Mailfer réclame son indépendance complète et n'admet pas que le chef du pouvoir exécutif soit nommé autrement que par le peuple; l'hérédité même de ce pouvoir ne lui semble pas inconciliable avec le principe démocratique, pourvu que la responsabilité du titulaire soit réelle, effective, et que, par conséquent, héréditaire ou viager, son mandat soit toujours révocable. « Nous n'avons pas, dit-il, la prétention d'émettre un avis sur ce qui convient le mieux à la démocratie, d'un pouvoir exécutif temporaire, viager ou héréditaire; la préférence ici peut dépendre des circonstances de lieu, de mœurs, de relations, de souvenirs. La seule chose que nous ayons voulu mettre en lumière, c'est que l'irresponsabilité du pouvoir exécutif étant seule absolument incompatible avec la souveraineté populaire, tout régime qui saura infliger efficacement la responsabilité à tous les dépositaires du pouvoir sera conforme aux principes de la démocratie et sera une démocratie. » Cependant l'exemple de la constitution de 1852 montre que la responsabilité a beau être inscrite dans la loi, le pouvoir exécutif trouve toujours moyen de s'en exonérer.

Au point de vue économique, la démocratie, selon l'auteur, c'est l'égalité civile, l'absence de tout privilège, le droit pour chacun de tirer de l'emploi de ses facultés tous les avantages possibles. Sur ce point il s'accorde complètement avec les économistes; la Révolution s'en était tenue là; mais il ne s'accorde aucunement avec les théoriciens du parti qui refusent, entre autres, la liberté de s'enrichir. Ainsi que M. H. Passy le fait justement observer, les sectes qui prétendent continuer l'œuvre de la Révolution, mais qui la ruineraient si on les laissait faire, veulent réaliser non pas la liberté, qu'elles sacrifient sans scrupule, non pas l'égalité des droits, qu'elles déclarent un vrai fantôme, mais l'égalité de fait, par la répartition des biens mis en commun. Dans sa réfutation des diverses formes du socialisme, M. Mailfer a négligé de faire ressortir comment de tout temps les classes pauvres se sont laissé persuader qu'elles étaient victimes des lois établies et de l'oppression des classes supérieures. De cette conviction où elles sont, mais qui a perdu toute sa raison d'être depuis que l'organisation sociale ne repose plus sur aucun privilège de caste, est née cette hostilité des classes pauvres contre les autres fractions de la société.

Démocratie en Europe (HISTOIRE DE LA), par sir Th. Erskine May (1878); traduit en français par M. H. Fargues (1879, in-8°). L'auteur s'est moins proposé d'écrire une histoire qu'une théorie de la démocratie; les faits seuls devront parler, sans qu'il en tire une conclusion pour ou contre : malheureusement les faits sont défavorables, la plupart des gouvernements démocratiques ayant fini par sombrer sous les développements mêmes de leurs principes. L'histoire de la démocratie se borne à un petit nombre de peuples et d'époques nettement déterminées : les républiques grecques, la république romaine, celles de l'Italie du moyen âge, la Confédération suisse les villes libres du Nord et des Pays-Bas, les trois républiques françaises.

Sur les démocraties grecques, fort différentes d'ailleurs les unes des autres, suivant qu'on envisage Athènes, Corinthe ou Lacédémone, sur la démocratie romaine, M. Erskine May ne nous apprend rien que d'autres historiens ne nous aient déjà exposé; il se contente d'en présenter un résumé brillant. C'est, au reste, par insuffisance de langage qu'on se sert du même mot pour désigner des choses si diverses : la démocratie, telle que nous l'entendons, est l'avènement au pouvoir des classes laborieuses, des classes qui travaillent de leurs mains; or le travail manuel dans les sociétés antiques est le lot des esclaves auxquels, bien loin de leur accorder des droits politiques, on accorde à peine le titre d'hommes. La lutte entre l'aristocratie et la démocratie, dans les républiques d'Athènes et de Sparte, est donc une lutte entre des citoyens qui possèdent plus ou moins, tandis que maintenant elle est entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, ce qui constitue une différence radicale. Les Grecs et les Romains

ne nous en ont pas moins transmis sur les droits politiques du citoyen, abstraction faite de son état de fortune, des idées que les républiques italiennes ont sauvegardées, du IXe au XVe siècle, contre le despotisme féodal ou impérial. Mais, contrairement aux républiques anciennes, Gênes, Lucques, Venise, Florence, sont des républiques de marchands, d'industriels et d'ouvriers manuels, des fils de serfs, affranchis par le travail. Leurs luttes intestines et les guerres qu'elles se firent entre elles amenèrent fatalement leur fin; démocratie et liberté périrent dans le même naufrage. Au contraire, la Suisse nous présente l'histoire d'une confédération de cantons libres « unis dans une ligue commune, conservant chacun son autonomie, mais sachant au besoin fortifier l'autorité centrale, agissant de concert dans les temps de crise et de danger, puis se retrouvant maîtres de leurs destinées. Grâce à cette sage politique, ces petits cantons d'une contrée pauvre et montagneuse ont créé un Etat qui a su se faire estimer et respecter, et qui jouit encore de ses anciennes franchises ». Ces franchises, la Suisse n'était pas seule à les avoir au moyen âge, mais en Angleterre, en France, en Allemagne, en Espagne, elles étaient subordonnées à l'autorité générale de l'Etat; elles n'ont pu que contribuer, avec le temps, à favoriser l'établissement du système constitutionnel ou représentatif, c'est-à-dire aboutir à un partage de l'autorité.

La comparaison que fait l'auteur, au point de vue des idées démocratiques, entre la France et l'Angleterre, est tout à l'avantage de celle-ci. « L'histoire de la Grande-Bretagne est, dit-il, l'histoire de la liberté, non celle de la démocratie, l'histoire des droits populaires et des franchises acquises, maintenues, développées, sans qu'aucun bouleversement ait été introduit dans la constitution de l'Etat. » Au contraire la France, en poursuivant plutôt l'égalité que la liberté, car la Révolution a commencé par faire main basse sur toutes les libertés personnelles, corporatives, municipales et provinciales, est fatalement retombée, après chaque crise démocratique, sous le joug autoritaire. Sans doute il va trop loin en affirmant que de 1791 à 1815 elle n'a retiré aucun fruit « de ses crimes, de ses folies, de ses sacrifices et de ses souffrances », puisqu'il reconnaît qu'elle a enseigné aux autres peuples leurs droits politiques et décidé dans l'Europe entière un immense élan vers la démocratie. Arrivé à l'époque contemporaine, il rend pleine justice aux deux révolutions de 1830 et de 1848, qui ont été le signal d'un progrès pour la plupart des peuples européens, et pour l'Angleterre elle-même, car c'est seulement après 1830 que les tories ont consenti à céder le pouvoir aux whigs. La république de 1870 lui inspire toute confiance, mais à condition qu'elle apportera aux réformes démocratiques la patience réfléchie et conciliante qui a manqué aux Français dans leurs expériences antérieures.

Démocratie et la France (LA), par M. Ed. Scherer (1883, in-8°). L'auteur commence par établir que la démocratie est le résultat d'un développement naturel des sociétés, qu'elle est un fait, un fait inéluctable, et qu'il est par conséquent indigne d'un homme sérieux, quelques sentiments qu'elle lui inspire, de se flatter qu'on en puisse venir à bout; mais que, d'un autre côté, il ne faut pas voir en elle ce que ses fanatiques y voient, le gouvernement qui doit résoudre toutes les difficultés sociales et ramener l'âge d'or; non, la démocratie est un gouvernement comme un autre, ayant ses inconvénients et ses avantages, ne valant que par l'usage qu'on en fait et le parti qu'on en tire. M. Ed. Scherer examine d'abord, dans un premier chapitre, la base de la démocratie, le suffrage universel, et fait toucher du doigt la grosse erreur de ceux qui s'imaginent que le suffrage universel doive nécessairement être républicain : il ne l'est pas plus qu'il n'est nécessairement libéral et constitutionnel « et rien n'empêche qu'il n'estime un jour une dictature plus propre à servir ses intérêts qu'une assemblée représentative ». C'est très vrai, et ceux qui installèrent les premiers le suffrage universel, en 1848, purent s'en apercevoir aussitôt; le droit au suffrage, si vivement réclamé, si audacieusement conquis, n'était pas plutôt proclamé que ses fondateurs montrèrent toute leur défiance à son égard. Dans le fameux bulletin n° 26, Ledru-Rollin déclarait, au moment des élections à la Constituante, que le peuple serait forcé de recourir encore une fois aux barricades, si la représentation n'était pas franchement républicaine. Ici, pour comprendre, comme le fait très bien remarquer l'auteur, il faut rendre aux mots leur véritable sens. Comment le peuple pourrait-il songer à se soulever contre une députation non républicaine qu'il viendrait d'élire ? C'est que par le mot « peuple » les écrivains démocratiques n'entendent pas le peuple français dans son ensemble, mais seulement le prolétariat parisien, qu'ils opposent aux classes aisées et cultivées, abstraction faite des classes laborieuses de la campagne. « Cette ambiguïté de langage a constamment servi d'enseigne à nos changements de régime politique. Tout en les faisant au nom de la France, on les fait pour une partie seulement de la population, et, sous prétexte d'établir le gouvernement de tous par tous, on poursuit surtout l'exclusion des supériorités sociales. Le mot *peuple* est le grand calembour de l'histoire. »

Le sens du mot « démocratie » n'est plus aussi le même que lorsque Royer-Collard s'écriait, après M. de Serre : « La démocratie coule à pleins bords; » quand Tocqueville publiait la *Démocratie en Amérique* et Guizot la *Démocratie en France*. Par « démocratie » on entendait alors l'avènement au pouvoir des couches moyennes, et cependant Royer-Collard accusait cette démocratie d'être, de sa nature, « violente, guerrière, banqueroutière », il adjurait, avant de faire un pas vers elle, c'est-à-dire avant de lui donner la liberté de la presse et le droit de suffrage, les deux seules choses qu'elle réclamât, de dire adieu à l'ordre, à la paix, au crédit, à la prospérité. La démocratie, c'est maintenant l'avènement des couches profondes, et ce sont les couches moyennes qui à leur tour poussent un cri d'alarme.

Envisageant ensuite les rapports de la démocratie avec le socialisme, M. Scherer, arrive à des conclusions encore plus affligeantes. « Si la démocratie, dit-il, s'abandonnait à ses instincts, son programme reviendrait littéralement à ceci : empêcher les capacités intellectuelles de se produire par peur de l'ascendant qu'elles exercent; ne pas frapper seulement la richesse acquise, mais faire en sorte qu'elle ne puisse se reformer de peur de la puissance importune qui s'y rattache; établir l'uniformité des conditions sociales au profit du faible, du médiocre, du vicieux, et, par suite, au détriment de la force, de l'intelligence et de la moralité. » En vertu des lois de la logique, la démocratie aboutit au communisme; elle est tout au moins forcée d'en faire l'épreuve, si elle veut rester fidèle à ses principes, c'est-à-dire de décréter la nationalisation de la terre, des mines et de la grande industrie, pour mettre entre les mains du pauvre le travail et les instruments de travail, en même temps qu'elle anéantira la richesse acquise par l'impôt progressif, l'élévation des droits de succession ou même plus probablement, l'abolition de l'hérédité. En résultera-t-il la richesse pour tous ou la misère pour tous? la seconde alternative est non seulement probable, mais certaine. C'est ce qui fait qu'il ne faut pas envisager l'avenir sous de trop sombres couleurs. « Pourquoi se refuser à admettre, dit en concluant M. Scherer, qu'après des tâtonnements plus ou moins longs la démocratie finira par s'organiser ? De ce qu'elle tend au nivellement, il ne faut pas conclure que l'égalitarisme soit son dernier mot; quand elle se sera cassé le nez contre les murailles, elle apprendra peut-être à ne plus donner contre. Plus il est naturel à la démocratie de s'irriter des obstacles, même temporaires, même lorsqu'elle a la certitude de les surmonter finalement, plus il est nécessaire qu'elle apprenne à se défier de son humeur, et il ne semble pas impossible qu'elle y parvienne. Il y a, dans le corps social comme dans le corps humain, une *vis medicatrix naturæ* qui élimine les humeurs peccantes, calme les inflammations, cicatrise les plaies et finit par rétablir à peu près la santé. »

Démocratie (LA) et ses conditions morales, par Ph. d'Ussel (Paris, 1884, in-16). L'auteur s'est proposé de répondre à cette question : Quels sont les éléments moraux nécessaires au développement régulier de la démocratie dans les sociétés modernes? Pour lui, la démocratie, mélange intime d'éléments divers, semble renfermer en elle deux natures : l'une purement humaine, l'autre en quelque sorte supérieure à l'humanité. « La première est formée de toutes les sèves, de toutes les énergies, mais aussi de toutes les rudesses et de toutes les ignorances de la foule. La seconde comprend cette part si noble de son essence qui repose sur la justice, poursuit la répartition la plus équitable des biens sociaux, proclame la suppression des entraves apportées par la naissance à l'élévation des hommes, professe la glorification du travail. Le citoyen des démocraties peut regarder autour de lui le monde où l'a placé le hasard de la naissance : il y verra des égaux et point de maître; il n'y sera l'inférieur ou le subordonné légal de personne. Rien ne l'empêchera de parvenir aux plus hautes dignités de l'Etat, même à la magistrature suprême. » Comment donc la forme de gouvernement la plus parfaite que l'on puisse imaginer est-elle parfois impuissante à régénérer certains peuples? M. d'Ussel trouve la cause des périls inhérents au régime démocratique dans l'inégalité des deux natures qu'il croit voir en lui, dans leur fréquent défaut d'harmonie ou d'équilibre. C'est ainsi, pense-t-il, que la liberté politique et le gouvernement du peuple, si justes en eux-mêmes, peuvent entraîner dans la pratique l'oppression des minorités; c'est ainsi que la conception de l'égalité des droits, poussée à l'extrême, obscurcit la notion du devoir et diminue, au profit de l'intérêt, l'aptitude au sacrifice, qui est la base morale du patriotisme. Pour assurer, non l'existence, mais la prospérité et la fécondité de la démocratie, M. d'Ussel pose en principe que la formule égalitaire ne renferme pas en elle-même tous les éléments nécessaires à la grandeur et au bien-être des sociétés démocratiques, et qu'il faut demander les autres à l'ordre moral, ce qui le conduit à étudier les conditions morales de la démocratie au triple point de vue des « assises de la société » (religion, propriété, famille), des institutions publiques (instruction, armée, fonctions), et des rapports sociaux. Pour améliorer la société, il faut améliorer l'individu, car la démocratie rend les hommes égaux, mais non pas nécessairement meilleurs. Que l'on approuve ou que l'on repousse les conclusions de M. d'Ussel, on doit convenir qu'elles sont vigoureusement amenées et que la doctrine de l'auteur est exposée avec une grande puissance de style et de logique.

Démocratie autoritaire (LA) aux Etats-Unis, par M. Albert Gigot (1885, in-18). Une biographie savamment faite du président André Jackson, et une judicieuse étude sur les conditions nouvelles du gouvernement, dans la République américaine, à partir de son élection, forment les deux parties de cet intéressant ouvrage, plein de vues neuves et de considérations politiques d'une haute portée. Nous n'insisterons pas sur la biographie du général et du président démocrate; elle a été faite dans le tome IX du *Grand Dictionnaire*, et nous ne pourrions, d'après M. Albert Gigot, qu'y ajouter quelques détails sans importance capitale. L'histoire de la transformation politique de la grande fédération américaine, du jour où André Jackson est arrivé au pouvoir, est d'une bien autre importance et méritait d'être mise en lumière. Le président populaire, celui dont la maison a été achetée par la nation, auquel le Congrès a érigé une statue équestre avant de couler en bronze Washington lui-même, a eu l'influence la plus néfaste sur les mœurs politiques des Etats-Unis. C'est lui qui a fait succéder à la politique austère des anciens présidents de la République la politique sans scrupule des présidents actuels, pour qui l'avènement au pouvoir n'est que le moyen de payer des services électoraux et d'abandonner la curée des places à leur clientèle. En cinquante ans, les présidents qui l'avaient précédé n'avaient pas prononcé plus de soixante-quatorze révocations; il en prononça deux mille en un an. Depuis lors, chaque élection est un combat où les vainqueurs se disputent les dépouilles du vaincu, où on lutte non pour des principes, mais pour des positions lucratives, aussi est-il de plus en plus âpre et féroce. « Personne, dit M. A. Gigot, n'a mieux compris que lui et plus habilement exploité les instincts inférieurs de la démocratie. Il connaissait à merveille ce sentiment qui porte les masses populaires à subir l'impulsion de la dictature d'un seul homme, mais à se révolter contre la direction d'une élite. Ce fut à ce sentiment qu'il fit appel, pour son élection. Il lui fut aisé d'exciter la jalousie de la foule contre l'intervention de ces chefs parlementaires, qui invoquaient, pour se faire les conseillers du peuple, l'autorité de leurs lumières et de leurs services. » Aussi la joie publique se manifesta-t-elle bruyamment dès qu'il fut élu : « A sa première réception, le peuple mit à sac la Maison-Blanche et brisa tout, dans son enthousiasme, meubles, porcelaines, cristaux, les nouvelles couches célébraient leur avènement au pouvoir. Que depuis ce temps la méthode d'André Jackson ait prévalu, et qu'elle ait pour conséquence l'incapacité et la corruption des fonctionnaires de tout ordre, c'est ce que nul ne songe à nier, et il est maintenant impossible de retourner en arrière et de revenir à des pratiques politiques plus honnêtes. Mais, aux yeux mêmes des gens qui déplorent cet état de choses et y voient une menace pour l'avenir de la forme républicaine aux Etats-Unis, Jackson reste un grand homme par ses mérites personnels, ses capacités d'homme de guerre, l'énergie indomptable qu'il a déployée en 1812 contre les Anglais, la victoire de la Nouvelle-Orléans, ses entreprises couronnées de succès dans la Floride et au Texas, son attitude résolue, lorsqu'il était président, lors des premières tentatives séparatistes du Sud, attitude qui éloigna pour bien des années la guerre civile. Il n'est pas jusqu'à ses violations audacieuses des libertés et des lois constitutionnelles qui n'entrent en ligne de compte dans sa prodigieuse popularité, car les démocraties se soucient fort peu des constitutions et des lois quand on les viole pour elles. »

DEMOCRINUS s. m. (dé-mo-kri-nuss — du gr. *demos*, peuple; *krinon*, lis). Zool. Genre d'échinodermes crinoïdes vivant à de grandes profondeurs sous-marines.

— **Encycl.** C'est à M. Edmond Perrier, professeur au Muséum, que l'on doit la connaissance de cet organisme remarquable qu'il dédia à M. Parfait, alors lieutenant de vaisseau, commandant le « Travailleur ». La découverte du *democrinus Parfaiti*, par 1.900 mètres de profondeur, loin des côtes du Maroc, au large du cap Blanc, compte parmi les plus remarquables résultats de la campagne zoologique du « Travailleur » (V. ABYSSES). On ne connaissait jusque-là que 14 espèces de crinoïdes actuellement vivants, répartis en 6 genres; c'est une quinzième espèce acquise à la science. Le *democrinus Parfaiti* est remarquable par son pédoncule très volumineux, presque de la grosseur du calice. Celui-ci est composé de 5 longues plaques basales, alternant avec 2 rangées de plaques radiales rudimentaires. Les 5 bras sont grêles, et le pédoncule se fixe par des racines fasciculées, ramifiées après les corps étrangers. M. Perrier estime que les *democrinus* représentent les seuls échinodermes actuels vivant en colonies, en sociétés comparables à celles des polypes hydraires. Ce mode d'organisation est fait pour nous confirmer dans l'idée que la « structure rayonnée de certains organismes n'est qu'une modification des formes arborescentes que prennent les colonies animales lorsqu'elles sont fixées au sol ».

Démocrite, statue de M. François Etcheto, exposée au Salon de 1883. Chauve et barbu, le torse et les jambes nus, chaussé de sandales, le philosophe s'avance en ricanant, la tête penchée. D'une main il retient un lambeau d'étoffe flottant autour de la ceinture, dans l'autre il serre un bâton et trois oignons, et il foule aux pieds une branche de lauriers. « Cet homme qui rit est fort laid, dit M. Paul Mantz, avec sa bedaine en saillie, ses membres grêles et les négligences de sa toilette. Mais il rit bien et la sincérité de la joie agite des pieds à la tête ce fantoche de belle humeur. » Avec un peu trop de sévérité peut-être, pour la conception, M. Edmond About dit de son côté : « Ce loqueteux qui foule aux pieds les lauriers d'Apollon en serrant sur son cœur les oignons qu'il préfère, ce chiffonnier, aux jambes variqueuses, qui rit, comme on rit après boire, n'est pas un citoyen d'Abdère, mais de La Villette ou de Pantin. L'artiste a le goût des travestissements de ce genre et le culte de ces petites impiétés. Mais il rachète ses erreurs et ses mauvaises plaisanteries par les mérites d'une exécution raffinée. »

** **DEMOGEOT** (Jacques-Claude), littérateur français, né à Paris en 1808. — Professeur de rhétorique du lycée Saint-Louis, il a pris sa retraite, mais il a continué à publier des ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Notes sur diverses questions de métaphysique et de littérature* (1878, in-12); *Histoire des littératures étrangères, considérées dans leurs rapports avec le développement de la littérature française* (1880, 2 vol. in-12); *Francesca de Rimini* (1882, in-12); *Etude sur Dante et Silvio Pellico* (1882, in-12); *Textes classiques de la littérature française* (1882, in-16, et 1883, in-12); etc.

** **DÉMOGRAPHIE** s.f. — **Encycl.** Ce mot, qui signifie « étude statistique des collectivités humaines », est de date récente; il n'a guère reçu sa consécration officielle qu'à partir de l'Exposition universelle de 1878, où la *démographie* fut admise à prendre rang parmi les sciences anthropologiques. C'est au docteur Bertillon que revient l'honneur d'avoir, le premier, réuni en corps de doctrine les éléments épars de la science démographique, et d'avoir fait prévaloir le nom de *démographie*. Quelques savants auraient préféré la dénomination que le savant belge Quételet avait donné à son ouvrage : *Physique sociale;* mais, outre que cette dénomination ne paraît ni très claire, ni très heureuse, la conception de Quételet diffère essentiellement de celle qui a inspiré le mot démographie. En appliquant la statistique à l'étude de l'homme, il a toujours été guidé par une vue *a priori* : celle de démontrer l'unité de l'humanité. Or, la démographie a un objet moins théorique : elle prétend, avant tout, faire l'histoire naturelle des groupes sociaux, comme l'anthropologiste fait celle des hommes de chaque type. C'est donc bien de l'étude des peuples qu'il s'agit, et c'est pourquoi l'expression de *démographie* exprime, mieux que toute autre, l'objet de cette science. On a aussi proposé l'expression *laologie* (de *laos*, peuple, et *logos*, traité); mais, en définitive, le mot *démographie* a été adopté en Belgique, en Italie, en Espagne, en Roumanie; les Allemands disent tantôt *démographie*, et tantôt *démologie* lorsqu'ils s'occupent des lois les plus générales qui régissent les groupes sociaux.

La connaissance préalable des collectivités humaines, ou démographie, est indispensable à tous ceux qui s'efforcent d'agir sur les grands corps sociaux : hygiénistes, législateurs, moralistes, économistes. Les individus qui constituent les associations humaines, incessamment éliminés par la mort, remplacés par les naissances, se renouvellent plus ou moins vite sur la scène du monde, et s'avancent d'un pas très inégal vers la fin commune : inégal suivant les âges, suivant les individus, suivant les familles; mais aussi, suivant les groupes humains, suivant les milieux sociaux, géographiques et climatériques. La démographie a pour mission de connaître ces courants humains à la fois dans leur composition et dans leur mouvement. Quand elle les étudie dans leur composition, elle analyse les éléments constituant les populations, tels qu'ils se rencontrent en un même temps; elle reconnaît la proportion des sexes, des âges, des professions; elle compte les célibataires, les gens mariés, les veufs : en un mot, elle constate l'état du groupe social; c'est alors l'étude statique des nations ou *démographie statique*. Veut-elle, au contraire, se rendre compte du mouvement des populations, alors elle suit, pour les noter scrupuleusement, les rénovations incessantes que la naissance et